

11<sup>e</sup> avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et  
l'association sans but lucratif « Orchestre Estro Armonico »

**Entre les soussigné/es :**

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Orchestre Estro Armonico », représentée par son Président, désignée ci-après par « l'association », d'autre part;

il est convenu qu'un article 14 est ajouté à la convention conclue le 14 décembre 2015 entre les deux parties :

**Article 14 : - Aide supplémentaire extraordinaire**

Pour l'exercice 2025, une aide supplémentaire d'un montant de 4.500 € est accordée à l'association pour la réalisation d'un programme culturel « dem Mozart seng Welt » dans le cadre de l'appel à projets « Rendez-vous aux jardins 2025 » via l'article 04.00.33.010.

Ce montant sera liquidé en entier dès la signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **21 JUIL. 2025**

Pour l'association

  
Marcel Stephany  
Président

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg

  
Eric Thill  
Ministre de la Culture

